QUAND LA DIRECTION DÉRÈGLEMENTE LE TEMPS DE TRAVAIL !!!

Déclaration SUD ENERGIE PENLY

Depuis plusieurs années, à différentes reprises et sur différents CNPE, des infractions à la législation sur le temps de travail ont été relevées par les inspecteurs du travail de l'ASN (dépassements horaires journaliers et hebdomadaires et non-respect du repos quotidien de 11 heures). Celles-ci ne représentent que la face émergée de l'iceberg et nombreuses sont celles non relevées et non déclarées.

Le Code du travail laisse pourtant une certaine marge de manœuvre aux organisations, <u>marge que</u> <u>nous ne remettons pas en question</u> : 10 heures par jour auxquelles s'ajoutent l'heure d'habillage dés-



habillage, 48 heures hebdomadaires, et il permet de déroger aux règles sous certaines conditions (avis du comité d'établissement et/ ou autorisation de l'inspecteur du travail). Visiblement ces marges ne suffisent plus et les directions ne font que repousser les limites, les amplitudes de travail ne font qu'augmenter et les règles élémentaires du Code du travail sont bafouées.

À Penly comme sur d'autres sites, les représentants du personnel dénoncent régulièrement et depuis longtemps ces pratiques dans les différentes instances, malheureusement sans résultats probants. Nos centrales nucléaires sont devenues des zones de non-droit en matière de législation du travail. Les cadres sont les premiers touchés.

Après s'être dégagées de leur responsabilité en matière de risque radiologique en sous-traitant les travaux dosant, nos directions voudraient mettre en place des règles sur mesure qui autoriseraient des dépassements horaires hors norme dans le seul but de réduire encore un peu plus la durée des arrêts de tranche. EDF socialement responsable ?

Dernièrement, l'inspecteur du travail après avoir constaté des écarts dans l'application PGI a demandé une extraction du KKK à Penly, sur une période de 12 semaines. Une certaine hiérarchie du site a saisi l'occasion pour tenter de décrédibiliser l'action syndicale que nous mettons en place en divulguant des infos tronquées sur cette démarche. Cette manière d'arranger la réalité et la vérité pour discréditer notre organisation syndicale n'est que l'application d'une politique de l'entreprise. Ne pouvait-on lire, dans un document envoyé à l'encadrement, CAP 2011 :

Action 4 (Or2): Présence terrain sociale.

«La perte de crédibilité et disparition des acteurs des Organisations Syndicales historiques vont nous obliger à occuper le terrain sur le champ social en palliatif. Le risque majeur réel est la perte d'interlocuteurs sociaux sur le site. De plus, il convient d'inciter au vote de fin d'année des IRP pour ne pas laisser un terrain libre à SUD. Les cadres et le management vont être prépondérants dans cette action »

Ceci n'empêchera pas notre syndicat SUD ÉNERGIE de mener à terme sa démarche ayant pour objectif l'amélioration des conditions de travail et la santé de tous les salariés amenés à intervenir dans nos installations, et d'en débattre afin que des solutions rapides puissent être trouvées. La sureté et la sécurité dans nos centrales reposent également sur celles et ceux qui y travaillent.